

## **Mise à jour du processus d'élaboration de politiques (PDP)**

Examen de l'ensemble des mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD

Avril 2018

### **Prochaines dates importantes**

Le personnel de l'ICANN évalue à l'heure actuelle les réponses à un appel à propositions (RFP) lancé en janvier 2018 pour trouver un professionnel concepteur d'enquêtes chargé d'élaborer et mener des sondages visant à l'obtention des données et des renseignements concernant l'utilisation et l'efficacité des services d'enregistrement prioritaire et de revendication de marques actuellement offerts par le Centre d'échange d'information sur les marques (TMCH). Le fournisseur choisi travaillera avec une sous-équipe du groupe de travail pour mettre au point les questions relatives à l'enquête, la date cible pour le lancement des enquêtes étant prévue pour juin 2018.

Dans l'intervalle, le Groupe de travail poursuit sa révision de la procédure de règlement de litiges du système uniforme de suspension rapide (URS). Trois sous-équipes sont chargées d'identifier le besoin et les demandes de données supplémentaires concernant spécifiquement les fournisseurs URS, les praticiens et les documents connexes. Les questions relatives aux fournisseurs URS actuels et aux praticiens URS expérimentés sont en cours de finalisation ; à la suite de l'approbation du groupe de travail les questions seront envoyées. Une des sous-équipes a commencé la révision et l'analyse de certaines catégories de cas URS afin de recueillir divers points de données comme le/les domaine(s) en cause, les parties, les réponses, le/les panéliste(s) et les résultats. Une quatrième sous-équipe a collecté des informations sur d'autres marchés de bénévolat supplémentaires des RPM offerts par certains opérateurs de registre et Deloitte (fournisseur du Centre d'échange d'information sur les marques - TCMH).

Le groupe de travail vise à compléter une révision initiale de l'URS vers la date de la réunion ICANN62, après quoi il vise à analyser les résultats de l'enquête sur l'enregistrement fiduciaire et la revendication de marques et à préparer des recommandations préliminaires pour ces RPM pour la réunion ICANN63.

### **Résumé**

Les RPM examinés dans le cadre de ce PDP concernent les politiques et les processus élaborés pour fournir des mécanismes viables aux propriétaires de marques, afin que ceux-ci puissent empêcher des utilisations illégitimes, ou y remédier, de leurs marques au second niveau des domaines génériques de premier niveau (gTLD). Le RPM le plus connu est la *Politique uniforme de règlement de litiges* (UDRP), politique consensuelle de l'ICANN depuis 1999. Plusieurs RPM supplémentaires ont été mis en place par la suite pour compléter l'UDRP dans le cadre du programme des nouveaux gTLD de 2012 : le Centre d'échange d'information sur les marques et les services associés d'enregistrement prioritaire et de revendication de marques ; l'URS ; et la Procédure de règlement de litiges après délégation portant sur des marques déposées.

Le Conseil de la GNSO a chargé un groupe de travail de mener le PDP en deux phases. La première vise à examiner tous les RPM conçus pour le programme des nouveaux gTLD de 2012, la seconde vise à examiner l'UDRP. L'enregistrement prioritaire, la revendication de marques et l'URS font l'objet de la phase 1.

L'accord du groupe de travail sur le besoin de collecter des données pour réviser en profondeur l'étape 1 du RPM signifie que la date d'achèvement prévue de l'étape 1 serait vraisemblablement vers la mi-2019. Il est important de noter que la demande de ressources du groupe de travail pour aider à la collecte de données est compatible avec la conclusion de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT), qui a noté dans son [rapport préliminaire](#) qu'une solide analyse pour savoir si les RPM ont contribué à atténuer les problèmes liés à la protection des droits de marque suite à la série 2012 du programme des nouveaux gTLD, n'est pas en fait possible en raison du manque de données pertinentes et utiles.

### Statut des opportunités d'engagement



Tout le monde peut rejoindre le groupe de travail, soit comme membre à part entière, soit comme observateur de la liste de diffusion. Le groupe de travail cherchera activement à obtenir les données dont il a besoin pour ses examens auprès de diverses sources. Il se réjouit de l'implication du GAC dans son travail.

### Informations supplémentaires

- Charte relative au PDP : <http://gnso.icann.org/en/drafts/rpm-charter-26feb16-en.pdf>
- Espace Wiki du groupe de travail (contenant tous les documents d'information, les transcriptions de ses réunions et ses documents préliminaires) : <https://community.icann.org/x/wCWAaw>